



TARN-ET-GARONNE
tarnetgaronne.fr

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 23 octobre 2023

CD20231023_8
id. 2823

Le 23 octobre 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16

Sont présents :

M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, Mme COLOMBIÉ, M. CROS, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, Mme DUCASSÉ, M. GONZALEZ, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIÈGE, Mme NÈGRE, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.

Sont représentés :

M. ASTRUC (pouvoir à M. BERTELLI), M. BÉSIERS (pouvoir à Mme COLOMBIÉ).

Sont absents :

Monsieur ALBUGUES, Madame DELBREIL, Monsieur DESCAZEAUX, Madame HEULLAND, Madame MORVAN, Monsieur PÉCOU.

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

SERVICE D'ASSISTANCE AU TRAITEMENT DES EFFLUENTS ET AU SUIVI DES EAUX - DÉCISION MODIFICATIVE 2023

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée départementale le projet de décision modificative pour 2023 du service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux (SATESE), tel qu'il a été adopté par le comité de gestion.

L'équilibre de ce projet s'établit à -16 000 € dont -16 120 € en mouvements réels et 120 € en mouvements d'ordre.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>011 - Charges à caractère général</u>	<u>11 880,00</u>
Comptes 60 - Achats et variation des stocks	1 200,00
Comptes 61 - Autres charges externes - services extérieurs	1 500,00
Comptes 62 - Autres services extérieurs (sauf 621)	9 180,00
<u>012 - Charges de personnel et frais assimilés</u>	<u>-28 000,00</u>
Comptes 64 - Charges de personnel	-28 000,00
Total dépenses réelles de fonctionnement	-16 120,00
OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>120,00</i>
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	120,00
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	-16 000,00

RECETTES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>74 - Dotations et participations</u>	<u>-16 000,00</u>
Compte 7473 - Département	-33 000,00

Compte 74788 - Autres (Agence de l'eau)	17 000,00
Total recettes réelles de fonctionnement	-16 000,00
<i>OPÉRATIONS D'ORDRE</i>	
<i>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
Total recettes d'ordre de fonctionnement	0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	-16 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	
CHAPITRE	MONTANT
<i>OPÉRATIONS RÉELLES</i>	
<u>20 - Immobilisations incorporelles</u>	<u>2 700,00</u>
Compte 2051 - Concessions et droits similaires	2 700,00
<u>21 - Immobilisations corporelles</u>	<u>1 300,00</u>
Compte 21838 - Autre matériel informatique	800,00
Compte 2188 - Autres immobilisations corporelles	500,00
<u>23 - Immobilisations en cours</u>	<u>-4 000,00</u>
Compte 231318 - Autres bâtiments publics	-4 000,00
Dépenses réelles d'investissement	0,00
<i>OPÉRATIONS D'ORDRE</i>	
<i>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
Total dépenses d'ordre d'investissement	0,00
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00

RECETTES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>10 - Dotations, fonds divers et réserves</u>	<u>-120,00</u>
Compte 10222 – fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée	-120,00
Total recettes réelles d'investissement	-120,00
OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>120,00</i>
Total recettes d'ordre d'investissement	120,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à -16 000 €. Il est prévu :

- l'augmentation des charges à caractère général (chapitre 011) à hauteur de 11 880 €. Cet ajustement sur divers postes (charges d'entretien, refacturation de charges, et honoraires notamment) est rendu nécessaire par l'inflation, et a été calculé au vu des consommations de 2023 et des consommations totales de 2022 ;

- la diminution des charges de personnel de 28 000 €, suite au départ d'un agent non remplacé actuellement, au passage à temps partiel 80 % d'un agent depuis le 1^{er} juin, en tenant compte de l'augmentation du point d'indice de 1,5 % à compter du mois de juillet et des mesures relatives au pouvoir d'achat.

- un complément de 120 € pour les opérations d'ordre (amortissements).

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à -16 000 €. Il est prévu :

- l'augmentation de la participation de l'Agence de l'eau Adour-Garonne à hauteur de 17 000 €, suite aux demandes de versements des soldes 2022 et des acomptes 2023. La participation totale de l'Agence pour 2023 s'élève à 297 000 € ;

- la diminution de la participation départementale de 33 000 €, portant celle-ci à 245 000 €, contre 312 500 € prévus lors du budget principal.

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 0,00 €

Les opérations de la section d'investissement ne génèrent pas de modification du montant des dépenses de la section. Il est prévu :

- un complément de 2 700 € au compte 2051 afin d'homogénéiser tous les postes informatiques du service avec la même version récente du « pack Office » ;
- une inscription supplémentaire de 800 € au compte 21838 pour l'achat de petit matériel (vidéoprojecteur portable, tablette) ;
- un complément de 500 € au compte 2188 pour l'acquisition d'un GPS ;
- une diminution de crédits de 4 000 € sur l'article 231318.

Le montant des recettes d'investissement s'élève à 0,00 €.

Les opérations de la section d'investissement ne génèrent pas de modification du montant des recettes de la section. Il est prévu :

- l'ajustement à la baisse du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée pour -120 € ;
- une inscription supplémentaire de 120 € pour les opérations d'ordre (amortissements).

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du comité de gestion du service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux du 27 septembre 2023,

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, selon les modalités susvisées, la décision modificative du service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux pour 2023, qui s'équilibre à -16 000 € dont -16 120 € en mouvements réels et 120 € en mouvements d'ordre,
- Approuve le principe d'une diminution de la participation départementale de 33 000 €, portant la participation totale du Département à hauteur de 245 000 € maximum pour l'exercice 2023.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 06/11/2023 Reçu en préfecture le 06/11/2023 Publié le 06/11/23 ID : 082-228200010-20231023-3404-BF-1-1

Le Président,

Michel WEILL